

**Extrait du registre des délibérations****CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Jeudi 18 décembre 2025**

Albertville, Allondaz, Beaufort, Bonvillard, Cesarches, Cevins, Chéry, Cohennoz, Crest-Voland, Esserts-Blay, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Ièvre, Grésy-sur-Aix, Grésy-sur-Ièvre, Grignon, Hauteluce, Les Sallées, La Bâtie, la Giette, Marthod, Mercury, Montalieu, Monthieux, Notre-Dame-des-Millières, Palud, Planchezine, Quenje, Rognat, Sainte-Hélène-sur-Ièvre, Saint-Nicolas-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Ièvre, Saint-Vital, Thindon, Tournon, Tours-en-Savoie, Ugine, Venthon, Verrières-Arvey, Villard-sur-Doron

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 11 décembre 2025, s'est réuni le Jeudi 18 décembre 2025 à 18h00, en séance publique à la Salle des fêtes à Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37

Nombre de délégués présents : 57 délégués présents dont 1 suppléante

Nombre de membres représentés : 4

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Karine	MARTINATO
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Christelle	SEVESSAND
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Jean-Pierre	ANDRE
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT

GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
HAUTELUCE	Bernard	BRAGHINI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PALLUD	James	DUNAND SAUTHIER
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
SAINT NICLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
MARTHOD	Virginie	VERNAZ

Délégués représentés :

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Morgan CHEVASSU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Davy COUREAU	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Pascale MASOERO
Sabrina BARBERO	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Pierre ANDRE

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Albertville, Allevard, Beaufort, Bonvillard, Cérachez, Ceyzis, Chéry, Cohennoz, Crest-Voland, Essert-sous-Bley, Flumet, Frontenex, Gilly-sur-Isère, Grésy-sur-Isère, Gripon, Hauteluce, Les Baulies, La Bâtie, La Giellaz, Marthod, Mercury, Montaillat, Notre-Dame-de-Bellecombe, Notre-Dame-des-Millières, Pallud, Plancharine, Queige, Roignas, Sainte-Hélène-sur-Isère, Saint-Nimier-la-Chapelle, Saint-Paul-sur-Isère, Saint-Vital, Thalmasson, Tournon, Tournon-Savoie, Ugine, Venthon, Verrenç-Arvey, Villard-sur-Isère

Objet : Assainissement – Convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif avec le Département de la Savoie

Rapporteur : M. le Président

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté d'Agglomération Arlysère exerce, à titre obligatoire, la compétence « Eau et Assainissement » sur l'ensemble de son territoire.

La Communauté d'Agglomération Arlysère est ainsi responsable de la conformité de son système d'assainissement collectif au regard de la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).

Au-delà de ces enjeux réglementaires, la CA Arlysère est confrontée à de nouveaux enjeux liés notamment aux effets déjà constatés du changement climatique sur les ressources en eau et à une vulnérabilité accrue des milieux.

Au titre de sa compétence d'aide à l'équipement rural prévue à l'article L. 3232-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Département de la Savoie apporte une assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif aux Communes et aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dits « Bénéficiaires », qui répondent aux critères d'éligibilité de cette assistance technique fixés aux articles R. 3232-1 et R. 3232-1-5 du CGCT.

Dans ce cadre, il est proposé d'établir avec le Département de la Savoie, une convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif dont le projet est joint en annexe.

Le coût de cette assistance technique départemental s'élève, pour la CA Arlysère, à 7 500 € par an conformément à la formule de calcul définie dans la convention (tarif à l'habitant multiplié par la population DGF moyenne de la collectivité bénéficiaire).

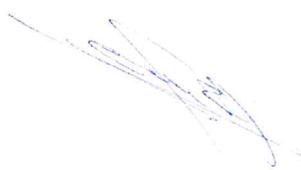
Le tarif par habitant est fixé par l'arrêté du Président du Conseil Départemental du 18 novembre 2025 à 0,10 € par habitant (sans TVA). En cas de modification de ce tarif par le Département, la convention pourra être modifiée par voie d'avenant, qui devra être approuvé par délibération du Conseil.

La convention sera signée à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention de mission d'assistance technique avec le Département de la Savoie, dont le projet est joint en annexe ;
- autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tous actes afférents à ce dossier.

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Franck LOMBARD

